



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 38659

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Congo. Ce pays est, de nouveau, en proie à des affrontements entre les milices et l'armée régulière et les populations sont aujourd'hui les premières victimes de cette guerre civile. Alerté par les organisations de défense des droits de l'homme sur la violation des droits de l'homme au Congo, il lui demande ce que le Gouvernement entend entreprendre pour rechercher une solution politique à ce conflit afin de mettre un terme à ces massacres et restaurer la démocratie au Congo.

Texte de la réponse

Après un retour à la paix entre octobre 1997 et décembre 1998, la reprise des hostilités au Congo a très durement touché les populations civiles. Des violations des droits de l'homme, de part et d'autre, ont été à déplorer, qu'il s'agisse de pillages, de viols ou d'exécutions sommaires. La France condamne avec la plus grande fermeté les exactions commises et souhaite que leurs auteurs soient punis. Seul pays de l'Union européenne avec l'Italie et, depuis peu, la Belgique à avoir une ambassade sur place, la France s'emploie à soulager les souffrances des populations et à encourager l'émergence d'une solution politique. Sur le plan humanitaire, elle a été la première à fournir une assistance aux populations déplacées et réfugiées pour un montant de plus de 5,5 MF à ce jour. L'affrètement de plusieurs avions a permis d'acheminer des biens de première nécessité, en liaison avec les organisations humanitaires sur le terrain, à ceux qui avaient dû fuir les combats dans certains quartiers de la capitale et d'autres localités. Sur le plan politique, la France estime qu'il revient en premier lieu aux Congolais, avec l'aide éventuelle de pays voisins, de dégager eux-mêmes les éléments d'une solution durable qui passe par un dialogue, sans exclusive, permettant à tous de participer à une transmission consensuelle débouchant sur des élections libres et transparentes. Depuis que le Président Sassou Nguesso a, à l'occasion de la fête nationale du Congo le 15 août dernier, annoncé solennellement qu'une amnistie serait accordée à ceux qui déposeraient les armes, des miliciens de l'opposition ont été intégrés dans les forces régulières. Un accord a été signé le 16 novembre avec certains d'entre eux. Par ailleurs, des contacts ont été pris depuis plusieurs mois, à l'extérieur du pays, entre représentants du pouvoir et de l'opposition. Cette initiative, qui a pour objectif de promouvoir le dialogue à l'échelle nationale, est en tout cas porteuse d'espoir. En rentrant au Congo, plusieurs personnalités de l'opposition ont, depuis plusieurs mois, manifesté leur volonté de prendre part au dialogue et leur confiance en l'avenir de ce processus. S'agissant de sa coopération, la France agit avec l'objectif de donner toutes les chances au pays de retrouver durablement la stabilité et la sécurité, sans lesquelles il ne pourra poursuivre son développement. C'est ainsi qu'elle a lancé un certain nombre de projets dans les secteurs de la santé et de la réhabilitation d'installations urbaines à vocation sociale ou éducative, ou d'appui aux institutions judiciaires. Dans le domaine de la sécurité, deux projets sont en cours de préparation au profit de la gendarmerie et de la police, mais leur mise en oeuvre ne pourra s'inscrire que dans un environnement plus confiant et pacifié. La France continue sans relâche, par ses interventions répétées auprès des protagonistes et par les orientations de son aide au développement, principalement tournée vers les populations et l'Etat de droit, d'oeuvrer en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale en

République du Congo.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38659

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7054

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 305